

Durée : 1 jour soit 7 heures

Référence : DPO-RGPD



Public visé :

Cadres supérieurs chargés de la protection des données personnelles d'une entreprise et de la gestion de ses risques.
Membres d'une équipe de sécurité de l'information, de gestion des incidents et de continuité des affaires.
Conseillers experts en sécurité des données personnelles, experts techniques.



Pré-requis :

Pour suivre cette formation, il est nécessaire de posséder une culture générale en informatique et en droit.



Objectifs pédagogiques :

À l'issue de stage, le participant :

- aura une vue d'ensemble des normes juridiques, notamment le RGPD (GDPR)
- connaîtra les jurisprudences et les recommandations de la CNIL.
- maîtrisera les éléments pratiques :
 - statut et missions du DPO,
 - sécurisation des données personnelles,
 - constitution du registre,
 - rédaction du bilan annuel



Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Connaissance et maîtrise des statuts et missions du DPO,
- Maîtrise de la sécurisation des données personnelles,
- Maîtrise de la constitution du registre
- Maîtrise de la rédaction du bilan annuel



Modalités pédagogiques :

Session dispensée en présentiel ou téléprésentiel, selon la modalité inter-entreprises ou intra-entreprises sur mesure. La formation est animée par un(e) formateur(trice) durant toute la durée de la session et présentant une suite de modules théoriques clôturés par des ateliers pratiques validant l'acquisition des connaissances. Les ateliers peuvent être accompagnés de Quizz. L'animateur(trice) présente la partie théorique à l'aide de support de présentation, d'animation réalisée sur un environnement de démonstration. En présentiel comme en téléprésentiel, l'animateur(trice) accompagne les participants durant la réalisation des ateliers.

Note relative au programme : Les ateliers, démonstrations, travaux pratiques et scénarios présentés dans ce programme sont fournis à titre d'exemples illustratifs et ne sont pas exhaustifs. Afin de garantir une adéquation permanente avec les évolutions technologiques, le contenu pédagogique ainsi que les environnements de travaux pratiques (TP) sont susceptibles d'être adaptés, ajustés ou mis à jour au cours du temps.



Moyens et supports pédagogiques :

Cadre présentiel

Salles de formation équipées et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Un poste de travail par participant
- Un support de cours numérique ou papier (au choix)
- Un bloc-notes + stylo
- Vidéoprojection
- Connexion Internet
- Accès extranet pour partage de documents et émargement électronique



Cadre téléprésentiel

Session dispensée via notre solution iClassRoom s'appuyant sur Microsoft Teams.

- Un compte Office 365 par participant
- Un poste virtuel par participant
- Un support numérique (PDF ou Web)
- Accès extranet pour partage de documents et émargement électronique



Modalités d'évaluation et de suivi :

Avant

Afin de valider le choix d'un programme de formation, une évaluation des prérequis est réalisée à l'aide d'un questionnaire en ligne ou lors d'un échange avec le formateur(trice), qui valide la base de connaissances nécessaires.

Les stagiaires disposent également, depuis leur extranet, d'un **outil d'auto-positionnement** leur permettant d'évaluer leur niveau de maîtrise des compétences visées par la formation. Cette auto-évaluation est réalisée avant le démarrage de la formation à l'aide d'un curseur de positionnement allant du niveau le plus faible au niveau le plus élevé.

Pendant

Après chaque module théorique, un ou plusieurs ateliers pratiques permettent de valider progressivement l'acquisition des connaissances. Un quiz peut accompagner les ateliers pratiques afin de mesurer la compréhension des notions abordées.

Après

À l'issue de la formation, les stagiaires réalisent une nouvelle **auto-évaluation** sur les mêmes compétences que celles évaluées avant la formation. Cette comparaison permet de mesurer leur perception de la progression réalisée et de visualiser les compétences développées au cours de la formation.

Lorsque le programme de formation le prévoit, un examen de certification est organisé conformément aux modalités définies par l'éditeur ou le centre de certification (TOSA, Pearson VUE, ENI, PeopleCert...).

Le formateur réalise également une **évaluation individuelle des compétences** de chaque stagiaire sur l'ensemble des compétences visées par la formation. Pour chacune d'elles, il indique si la compétence est :

- Acquis ;
- En cours d'acquisition ;
- Non acquise.

Lorsque la compétence est évaluée comme **en cours d'acquisition** ou **non acquise**, le formateur formule des observations précisant les difficultés rencontrées ainsi que les actions ou recommandations permettant au stagiaire de poursuivre sa montée en compétences.

Enfin

Un questionnaire de satisfaction permet au participant d'évaluer la qualité de la prestation de formation.



Informations sur l'accessibilité :

Nos formations sont, dans la mesure du possible, conçues pour être accessibles à toutes et à tous. Afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter notre référente handicap certifiée :

Céline SOLATGES – 05 61 34 39 80 – csolatges@iform.fr

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer toute information utile à ce sujet en amont de la formation, afin de mettre en place les adaptations nécessaires et d'assurer un accompagnement optimal.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accompagnement existants, vous pouvez consulter les sites suivants :

- [AGEFIPH](#)
- [FIPHFP](#)
- MDPH de votre département

Description / Contenu

Module 1 : Introduction au métier de délégué à la protection des données (DPD ou DPO)

- Les contraintes légales de nomination d'un DPO

- Les formations obligatoires et les certifications pour devenir DPO
- Le rôle du DPO interne ou externalisé
- Les mentions légales à afficher et les réunions de sensibilisation des équipes
- La contrainte légale de la tenue d'un registre d'accountability
- Les contrôles éventuels d'accountability par la CNIL
- La mise à disposition des clients de tout ou partie de l'accountability
- La collaboration au quotidien avec les informaticiens, les chefs de projets et les équipes des sous-traitants
- Les nouveaux outils de Data Protection Management System (DPMS)
- L'obligation d'études d'impact en prévention des fuites ou pertes de données

Module 2 : Le rôle majeur du DPO dans la conformité RGPD / GDPR stricte

- Les risques d'amendes et de pertes des clients pour non-conformité RGPD
- Les risques juridiques de co-responsabilité des sous-traitants et des fournisseurs
- L'obligation des maîtres d'ouvrage de choisir des prestataires « EU-GDPR compliant »
- L'atout des maîtres d'œuvre conformes RGPD pour remporter les propositions commerciales et les appels d'offre

Module 3 : L'audit de conformité RGPD des publicités et des méthodes de prospection

- Le consentement avant le profiling, le retargeting et les cookies third-party
- La préconisation du double opt-in pour l'e-mailing et les newsletters
- La prospection commerciale en conformité stricte avec le RGPD
- La suppression ou le recyclage des données publicitaires collectées avant le RGPD
- Les méthodes de stockage des preuves de conformité
- La charte de protection des données

Module 4 : L'obligation RGPD de rectification, suppression et portabilité des données

- La minimisation obligatoire de la durée de vie des données
- Le droit à la rectification et à l'oubli - Quelques exemples de réussite en matière de portabilité des données
- Mieux décider entre l'automatisation et la génération manuelle de la portabilité
- Quelques exemples de logiciels de référence non conformes au EU-GDPR

Module 5 : Collecter, traiter et stocker des données en conformité avec le RGPD

- Comprendre les concepts de « security by default » et « security by design »
- Sécuriser et minimiser les formulaires de collecte d'informations personnelles
- Crypter les données sensibles dans les bases et échanges de données
- Fournir des données personnelles masquées aux sous-traitants
- Définir une politique cohérente et minimaliste d'accès aux données
- Le tracking obligatoire des accès aux données sensibles
- La sécurisation et l'authentification des postes de travail
- La sécurisation des cloud extranet et des partages de fichiers
- La vérification de la conformité RGPD des sous-traitants
- Les décharges de responsabilité à faire signer aux clients non conformes au RGPD

Module 6 : Travaux pratiques de consolidation des acquis